

**CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE  
L'ÉCOLE PHILIPPE-MORIN**

**PROCÈS-VERBAL** de la première réunion extraordinaire de l'année scolaire 2015-2016 du conseil d'établissement de l'école Philippe-Morin de la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue le lundi 21 septembre 2015, au salon du personnel de l'école, à 18 h 30, présidée par madame Geneviève Auger, présidente.

---

**Dépôt de documents :**

Déposés lors de la réunion :

- « Prévisions budgétaires pour l'année 2015-2016-Budget école » (déposé par Monsieur Jean-Pierre Nicolas);
- « Ventilation budgétaire 2015-2016 - Primaire » (déposé par Monsieur Jean-Pierre Nicolas).

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET DU QUORUM**

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 18h30.

**PRÉSENCES**

**Parents :**

Madame Geneviève Auger  
Madame Audrey Desbiens  
Madame Sophia Lacelle  
Madame Florence Say  
Madame Anne-Marie Talbot-Fournier

**Personnel :**

Madame Nathalie Cossette, personnel de soutien  
Madame Annik Lefebvre, personnel enseignant  
Madame Stéphanie Plourde, technicienne en service de garde  
Madame Marie-Claude Richer, personnel enseignant  
Madame Brigitte Roth-Biquillon, personnel enseignant

**Direction :**

Monsieur Jean-Pierre Nicolas, directeur

**Absence(s) :**

Aucune.

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est précisé qu'aucun point ne peut être ajouté étant donné le caractère extraordinaire de la réunion.

L'adoption de l'ordre du jour tel quel est proposée par Madame Geneviève Auger, appuyée par Madame Florence Say.

Adoptée à l'unanimité.

Un tour de table où tous les membres du CÉ se présentent les uns aux autres est effectué.

## 3. ÉLECTION, POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016, AUX POSTES SUIVANTS :

Il est précisé que seuls les membres parents ont droit de vote pour ces élections-

### 3.1. Présidence

Madame Sophia Lacelle propose Madame Geneviève Auger à titre de présidente. Cette proposition est appuyée par Madame Audrey Desbiens.

Adoptée à l'unanimité.

### 3.2. Vice-présidence

Madame Audrey Desbiens propose Madame Anne-Marie Talbot-Fournier à titre de vice-présidente, appuyée par Madame Geneviève Auger.

Adoptée à l'unanimité.

### 3.3. Secrétaire

Madame Anne-Marie Talbot-Fournier propose Madame Audrey Desbiens à titre de secrétaire. Mme Desbiens accepte, mais en partageant la responsabilité moitié-moitié. Madame Sophia Lacelle accepte ce rôle. La proposition du rôle partagé est appuyée par Madame Geneviève Auger.

Adoptée à l'unanimité.

## 4. BUDGET 2015-2016 (POUR APPROBATION)

Madame Geneviève Auger rappelle que le budget présenté lors de la dernière réunion tenue en juin 2015, à la fin de l'année scolaire 2014-2015, n'avait pas été approuvé. La coupure d'heures dans les services aux élèves, via la diminution d'heures du poste en éducation spécialisée et en orthopédagogie, était la raison principale de la désapprobation. Mme Auger rappelle aussi que les budgets d'autres écoles ont aussi

été refusés par les Conseils d'établissement à travers le Québec, à cause des coupures imposées. Afin de présenter le budget retravaillé, Mme Auger laisse la parole à Monsieur Jean-Pierre Nicolas.

M. Nicolas nous informe que le CPEE (Comité de participation des enseignantes et des enseignants) a été consulté pour ce nouveau budget et qu'il reflète la situation à ce jour. En nous référant aux deux documents remis en début de séance, M. Nicolas explique que les changements sont surlignés en vert. De nouvelles sommes ont été allouées. Toutefois, elles ne sont pas ajustées encore au nombre réel d'élèves, qui est déterminé le 30 septembre de chaque année scolaire. Sachons que ce budget est basé sur le nombre estimé de 249 élèves, alors que 253 sont inscrits. Le budget devrait donc rester assez stable après le 30 septembre.

Si le budget n'était pas adopté ce soir, M. Nicolas nous informe qu'il se verrait refuser de faire toute dépense pour l'école jusqu'au 6 octobre prochain. À cette date, le budget serait présenté aux commissaires qui eux, l'adopteraient, tel quel.

M. Nicolas, pour commencer, nous réfère au document II, page 2. Il y a un déficit de 45 931\$ pour l'exercice 2014-2015. Ceci représente 3% du budget de l'école, ce qui se situe dans la marge autorisée de +/- 5% de surplus/déficit accordée par le Ministère de l'éducation.

- Au fonds 1 (fonctionnement), le déficit est de 16 153\$. Il s'explique par les dépenses suivantes :
  - Une coupure de 5990\$ réalisée par le ministère de l'éducation;
  - Des mauvaises créances : 2468\$;
  - Matériel de bureau en trop : 3071\$;
  - Heures d'été de conciergerie : 5793\$;
  - Formations à la CSMB : 2584\$;
  - Chèques attendus : 2615\$;
  - Imprévu relié à l'envoi du dernier bulletin par la poste : 1000\$.
- Au fonds 2 (Immobilisations), le déficit est de 14 565\$. Il s'explique par les dépenses suivantes :
  - L'achat d'un TBI (tableau blanc interactif) en 2013-2014 qui a dû être comptabilisé en 2014-2015;
  - Tous les travaux intérieurs;
- Au fonds 3 (au service de garde), le déficit est de 6821\$. Il s'explique par les dépenses suivantes :
  - L'augmentation des frais de garde à 8\$ a provoqué une diminution de la fréquentation donc des revenus. Aussi, des mauvaises créances se chiffrent à 1500\$ environ;
- Au fonds 4 (allocations particulières), le déficit est de 5340\$. Un remboursement prévu d'heures en éducation spécialisée n'a finalement pas été donné;
- Au fonds 5 (salaires autres qu'enseignants), le surplus est de 7337\$. Il s'explique surtout par le fait que la secrétaire remplaçante avait un salaire moindre que celle en poste, et que le temps supplémentaire effectué a été remis en temps et non en argent;
- Au fonds 6 (milieux défavorisés), le déficit est de 9038\$. Un remboursement prévu d'heures en orthopédagogie n'a finalement pas été donné;
- Au fonds 7 (Écoles Montréalaises), le déficit est de 1351\$. Il s'explique par :

- L'autorisation d'une sortie pour un niveau qui n'en avait pas eu. Toutefois, un remboursement pour cette sortie est attendu;
- Une dépense de 182\$ relative au fonds d'insertion ne s'explique pas pour l'instant. La direction recherche la cause.

Toujours en se référant au document II, mais à la page 1, M. Nicolas nous apprend que la CSMB a accordé à notre école une avance de 20 000\$. Ainsi, il est possible de présenter un budget équilibré pour l'exercice 2015-2016. Notons que le budget 2014-2015 était de 687 000\$, alors qu'il est de 594 000\$ pour l'année en cours. Il s'agit d'une *diminution de 93 000\$*.

M. Nicolas présente par la suite le document III. La ventilation des dépenses prévues pour l'année scolaire en cours, 2015-2016, y sont expliquées. On note que les coupures ont été effectuées dans tout ce qui entoure la gestion de l'école. Par exemple, les fournitures de bureau sont réduites à 82\$; les frais de téléphonie, de timbres, d'imprimerie interne et de photocopies sont à 0\$. L'école gardera toutefois une ligne téléphonique ainsi que d'autres services. Tel que dans le budget présenté en juin dernier, des coupures dans le service de TES, à raison de 10h/semaine ainsi qu'une diminution de .10 (une demi-journée) de tâche pour la deuxième orthopédagogue (.80 à .70) sont inscrites au présent budget. Rappelons que c'est la raison pour laquelle le budget n'avait pas été accepté en juin dernier.

Ce budget a été présenté au CPEE (Comité de participation des enseignantes et des enseignants) le vendredi 18 septembre 2105. Les enseignants souhaitent toujours que les coupures de 10h de services d'éducation spécialisée soient annulées. Puisqu'il est impossible de trouver de l'argent neuf, ils proposent un échange d'enveloppe budgétaire entre la mesure 30059 «LIBÉRATION D'ENSEIGNANTS » additionnée de la mesure 30321 « COMPOSITION DES CLASSES » du fonds 4 et le montant « PROJETS SPÉCIAUX » du fonds 6. Le montant du fonds 4 pourrait servir alors à de l'orthopédagogie, et le fonds 6 à des services d'éducation spécialisée. Toutefois, puisqu'actuellement la mesure 30321 fait l'objet de discussions au sein de la convention collective des enseignants et qu'il y a un litige entre la CSMB et le Syndicat sur l'utilisation des sommes de cette mesure, il n'est pas possible d'attribuer les fonds autrement pour l'instant. Les enseignants se disent prêts à se priver de libérations.

Mesdames Annik Lefebvre, Marie-Claude Richer et Brigitte Roth-Biquillon ont consulté le syndicat des enseignants. Suite à cette consultation, elles demandent que le commentaire « All. Base (doc.1) orthopédagogie : achat 0,3 » soit changé. Inscrire à la place un commentaire neutre permettrait une plus grande marge de manœuvre, advenant qu'il soit possible, au plan syndical, d'attribuer autrement les fonds de la mesure 30321. De plus, les enseignantes soulignent le peu de temps dont elles ont disposé pour proposer d'autres solutions ou changements au budget. Monsieur Jean-Pierre Nicolas soumet donc le budget au Conseil d'Établissement avec le terme « services aux élèves » dans la section commentaires de la dépense PROJETS SPÉCIAUX, à la page 17 du document III.

L'adoption du budget tel que soumis est proposée par Madame Anne-Marie Talbot-Fournier, appuyée par Madame Annik Lefebvre.

Adoptée à l'unanimité.

### 23. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Madame Geneviève Auger à 20h10.